

Réunion du 26 septembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 89

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, Gilles LEVEQUE (suppléant de M. André CASSOU), Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSU, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Nadine CHADES (suppléante de M. Jean-Claude MORERE), Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, André CASSOU, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Michel DARETTE (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Véronique REMY, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSÉ (pouvoir à M. François MATEOS), Sylvie MOUSQUES dit CABANOT (pouvoir à Mme Jeanne LUGA), Philippe GAUDET (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Emmanuel HANON (pouvoir à M. Francis GRINET), Jean-Pierre HOURCLE, Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Dominique LALANNE), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Bernard MELIANDE (pouvoir à Mme Claire-Lise LAFOURCADE), Patrick PEYRE-POUTOU (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), David HABIB (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS (pouvoir à M. Patrice LAURENT).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 13 : OPERATION CŒUR DE VILLE D'ORTHEZ, PHASE SECTEUR
MOUTETE/SAINT-PIERRE : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DANS LE CADRE DU FSIL**

Rapporteur : M. Francis LAYUS

En début d'année 2016, l'Etat a mis en place un dispositif d'aide appelé Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) destiné à favoriser l'investissement public des communes et de leurs groupements. La seconde enveloppe (300 millions d'euros) est plus spécifiquement destinée à accompagner les projets des communes de moins de 50 000 habitants ou de l'EPCI dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée. Cette enveloppe est plus spécifiquement dédiée à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres en milieu rural, projets qui peuvent démarrer rapidement.

La communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO), dans le cadre de sa compétence d'entretien et de gestion des espaces publics et de la voirie communale, s'est engagée dans un programme pluriannuel d'investissements visant notamment à qualifier les espaces publics de la ville d'Orthez.

Ce programme de requalification à terme, associé au Programme Local de l'Habitat (PLH) que la collectivité a également en charge, va contribuer à la revitalisation de cette ville. En agissant à la fois sur l'espace public et le bâti (logement, commerces, activités), l'intervention de la collectivité est de nature à conférer à la ville un rôle structurant de bourg-centre contribuant à l'attractivité d'un territoire rural.

L'action communautaire va être immédiate puisque les travaux concernant la première phase vont débiter à l'automne. Révélateurs du patrimoine archéologique et historique, ils portent sur un montant prévisionnel de 3 031 718,45 € HT et sont de nature à dynamiser le tissu économique local : entreprises de travaux publics, commerces, associations, etc. Le montage financier intègre d'ores et déjà l'aide à la voirie du département dans le cadre du contrat de territoire 2013-2016, soit 147 000 € au titre de l'embellissement. Une participation communale est également prévue à hauteur de 50 000 € pour des travaux relevant spécifiquement de la compétence communale (branchements pluviaux des habitations, par exemple).

Par ailleurs, le projet de territoire à l'horizon 2030 de la collectivité s'articule autour des deux villes-centres que sont Orthez et Mourenx au sein d'un espace pluriel avec des bourgs de taille intermédiaire (Arthez-de-Béarn, Artix, Monein) et un ensemble important de communes rurales. En cela, un tel projet peut avoir une résonance sur le territoire intercommunal.

Les services de la Préfecture avec lesquels une première rencontre a été organisée ont indiqué que cette opération présentait ainsi les critères d'éligibilité à cette enveloppe, y compris parce qu'elle n'avait pas encore démarré physiquement. Un dossier complet relatif au projet leur a été remis.

Pour 2017, le FSIL seconde enveloppe devrait se pérenniser sur la base d'appel à projets.

D'ores et déjà pour l'année 2016, la collectivité est susceptible de disposer de 87 168 € à ce titre pour un montant total de prestations (études et travaux) de 290 560 € HT (taux d'aide de 30%).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à demander une subvention au titre du FSIL à hauteur de 87 168 € pour cette année 2016.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

